

FOIRE AUX QUESTIONS ODT-CF 2020

Les questions sont classées selon les thèmes/mots clés suivants :

Table des matières

PARAMETRAGE : CONTACT/INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	2
IMPORTER/SAISIR LA BALANCE ENRICHEE : COMMENT IMPORTER LA BALANCE ENRICHEE	2
LES COMPTES	5
LES COLONNES	7
IMPORTER/SAISIR LA BALANCE ENRICHEE : CRA B, E et J	8
IMPORTER SAISIR : LE CADRE DES DONNEES BRUTES, DONNEES HISTORIQUES	9
IMPORTER SAISIR : LE CADRE DES DONNEES BRUTES, LES ETPR	9
IMPORTER SAISIR : LE CADRE DES DONNEES BRUTES, AFFECTATION DU RESULTAT	10
IMPORTER SAISIR : LE CADRE DES DONNEES BRUTES	10
IMPORTER SAISIR : LE CADRE DES DONNEES BRUTES, ODT	11
IMPORTER SAISIR : LE CADRE DES DONNEES BRUTES, AUTRES QUESTIONS	12
IMPORTER SAISIR : ETATS A REDACTION LIBRE	12
CONTROLLER : PRECISIONS SUR LES CONTROLES	13
CONSULTER : GENERATION DES TABLEAUX REGLEMENTAIRES ET DE CONTROLE	14
CONSULTER LES FICHIERS REGLEMENTAIRES/COMPLEMENTAIRES	14

Question : Où trouver la documentation pour réaliser le CF 2020 ?

Réponse ATIH : vous avez accès à l'ensemble de la documentation sur le site de l'ATIH :
<https://www.atih.sante.fr/compte-financier-exercice-2020>

Question / remarque : Il faut que le compte financier soit fini chez le trésorier avant d'importer la balance. Or, c'est loin d'être le cas dans notre établissement. Il ne finira pas avant fin juillet.

Réponse ATIH : votre compte financier doit en effet être en conformité avec le compte de gestion de votre trésorier. Pour autant, il est tout à fait possible de pré-saisir les informations dans Ancre, en important une balance, et pré-remplir les autres éléments. Il vous suffira d'importer votre balance définitive avant de valider votre CF et le contrôler. L'import de la nouvelle balance remplacera l'intégralité de la balance précédente.

Question : pouvons-nous vous contacter en cas de difficultés ?

Réponse ATIH : Oui, les adresses auxquelles envoyer vos questions sont les suivantes :

Appui méthodologique : [AGORA](#) rubrique Compte-Financier (CF 2020)

ou par mail via l'adresse : atih-finance-etab@atih.sante.fr

Assistance technique informatique : support@atih.sante.fr

Merci de ne pas poster une même question sur plusieurs supports.

PARAMETRAGE : CONTACT/INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Question : quels navigateurs internet recommandez-vous ?

Réponse ATIH : nous vous conseillons d'utiliser un navigateur internet type Firefox ou Google Chrome pour une utilisation optimale de la plateforme.

Question : Où renseigner les informations de contact et/ou mettre à jour ces données ?

Réponse ATIH : vous devez saisir ces informations au niveau de l'onglet 'contacts' présent dans le Menu « Paramétrage » et enregistrer. Un message de confirmation « contacts enregistrés » apparaît.

Question : il est impossible de modifier et de mettre à jour les dates des instances dans le paramétrage.

Réponse ATIH : les données relatives aux dates sont à intégrer à partir de l'icône représentant un calendrier. Vous devez ensuite cliquer sur enregistrer. La mention « informations enregistrées » apparaîtra.

IMPORTER/SAISIR LA BALANCE ENRICHIE : COMMENT IMPORTER LA BALANCE ENRICHIE

Question : quelle est la différence entre une balance et une balance enrichie ?

Réponse ATIH : une balance enrichie est une balance complète en fin d'année.

Question : comment importer les balances N et N-1 ? Quel est le format d'import type ? Où se trouve le modèle de balance ? Pouvons-nous importer la balance Hélios ? devons-nous importer une seule balance avec tous les budgets inclus ou une balance par budget ? Où trouver le fichier « import_be » ?

Réponse ATIH : vous pouvez vous référer à l'ensemble de la documentation mise à disposition ici :

<https://www.atih.sante.fr/compte-financier-exercice-2020>

- EPS/ESPIC - Guide : préparer sa balance enrichie
- EPS - import de la Balance enrichie à partir d'Helios
- EPS/ESPIC - format d'import des balances enrichies 2019 et 2020
- EPS/ESPIC - liste des comptes autorisés 2019 et 2020
- Fiches Techniques : contrôles à l'import de la balance enrichie.

Pour l'import des balances, vous devez saisir votre numéro finess à l'emplacement demandé dans le modèle d'import de la balance enrichie : cellule FINESS. Une seule balance (un seul fichier) contenant l'ensemble de vos budgets est attendue.

Question : notre numéro finess commence par zéro, doit-il être au format texte ?

Réponse ATIH : Non, ce n'est pas obligatoire, le format numérique est accepté.

Question : Est-ce le même principe que pour le RIA 2 que nous avons déposé en fin d'année 2019 ?

Réponse ATIH : Oui, il s'agit du même principe d'import des balances. Néanmoins le processus est plus complet car il prend en considération les données du bilan et les budgets annexes (CRA).

Question : la complétude du CF 2020 se fait-elle obligatoirement par l'import de la balance ? La saisie directe sur le Web n'est plus possible ? La saisie directe est parfois plus simple pour les petits établissements.

Réponse ATIH : L'import de la balance n'est pas obligatoire, mais il est vivement conseillé. La balance enrichie est disponible pour tous les établissements de santé. Vous devez vous référer à la documentation mise en ligne. **La saisie directement dans les tableaux réglementaires n'est en revanche pas possible.**

Une saisie manuelle reste possible dans le cadre des données brutes (web ou Excel). Nous vous conseillons cependant la saisie Excel

Question : le fichier de la balance doit être au format csv ? pas xls ?

Réponse ATIH : Oui, la balance enrichie doit être transmise au format csv uniquement.

Question : j'ai déjà effectué des saisies manuelles. Comment réinitialiser les documents pour pouvoir intégrer la balance sur un fichier vierge de données N ?

Réponse ATIH : vous devez télécharger le cadre des données brutes au format Excel, puis générer le fichier d'import pour Ancre à partir d'Excel. Vous ouvrez ce fichier d'import, et supprimez toutes les lignes, en prenant soin de conserver la ligne d'en-tête.

*NB * Quand vous importerez ce fichier vierge, toutes les données qui ont été précédemment saisies dans le cadre des données brutes seront effacées. Attention, avec cette manipulation, les données d'historique seront plus reprises.*

Question : pouvez-vous nous confirmer que chaque import de balance écrase l'import précédent c'est-à-dire que nous pouvons l'importer plusieurs fois.

Réponse ATIH : Oui

Question : l'import de balance entraîne-t-elle l'écrasement des données N-1 dans les cadres de données brutes ?

Réponse ATIH : L'import de la balance N n'écrase que les données présentes dans les cellules/onglets qu'elle permet de compléter pour l'année N. Ainsi les données historiques n-1 ne sont pas écrasées, pas plus que les données renseignées par la balance N-1.

Question : quand on réimporte une balance, cela n'écrase que les cellules bleues, pas les jaunes saisies directement dans le CDB ?

Réponse ATIH : Oui

Question : si nous avons un budget annexe nous devons importer une balance du budget principal et une balance du budget annexe ? Doit-on importer une balance par CRA ?

Réponse ATIH : Il faut construire un seul fichier à importer en déposant l'ensemble des balances de votre établissement. La documentation « comment préparer sa balance enrichie en 5 étapes » vous précise de quelle manière intégrer les CRA dans la balance.

Question : je travaille avec un logiciel, je récupère ma balance sur ce logiciel, la met sur Excel avant de l'importer dans le compte financier ? Les balances sont donc extraites du logiciel, seulement ont-ils bien le changement de paramétrage ? car à chaque fois il y a des problèmes d'import..

Réponse ATIH : il est impératif de respecter le format d'import attendu sur la plateforme. Nous vous invitons à télécharger le modèle de balance enrichie disponible sous la documentation qui correspond

au profil de votre établissement. Ensuite, vous pouvez copier / coller vos balances dans un document unique sous Excel et l'enregistrer au format (.csv) en veillant à respecter le format attendu M21 des comptes. Pour les ESPIC, certains comptes issus de votre système sont probablement à convertir selon la nomenclature M21, comme par le passé.

Question : concernant l'import des balances enrichies, depuis HELIOS, il semble qu'il soit impossible d'extraire une balance pour BG + CRP. Nous avons dû retraiter un fichier Excel à importer, en copiant/collant les différentes extractions d'HELIOS.

Réponse ATIH : vous avez raison, c'est la démarche qui a été expliquée lors du webinaire, et qui est rappelée dans la documentation sur le site de l'atih. Nous rappelons qu'il existe dans la documentation générale toutes les étapes de construction du fichier.

Question : notre balance a des comptes "à rallonge", doit-on faire correspondre nos comptes aux comptes réduits suivant la liste des comptes autorisés ?

Réponse ATIH : Oui, il faut impérativement établir la correspondance entre vos comptes et la liste des comptes autorisés. En ce qui concerne la liste des comptes autorisés, vous devez vous référer à la documentation « liste des comptes autorisés » pour 2019 et 2020 pour les ESPIC/EPS disponibles sur le site de l'atih.

Question : nos établissements ont fusionné au 1er janvier 2020 comment récupérer les données brutes cumulées ? Comment récupérer les balances 2019 pour 2 établissements qui ont fusionné en 2019 ?

Réponse ATIH : vous pouvez récupérer les balances 2019 relatives à chaque finess afin de les compiler dans un seul document. Il vous faudra bien entendu agréger vos données de 2019 pour avoir dans la balance de sortie, une unicité des numéros de comptes. Ensuite vous pourrez simplement importer cette nouvelle balance consolidée 2019 par le menu (import de la balance n-1)

Question : les données N-1 sont-elles déjà récupérées ?

Réponse ATIH : Les données N-1 (ainsi que les données EPRD et DM) sont automatiquement récupérées par l'ATIH si le Compte Financier 2019 a été réalisé. Elles sont à contrôler par l'établissement avant la validation du Cadre Réglementaire. Point d'attention : les données reprises dans des cellules de couleur orange doivent être réaffectées dans des comptes de niveau plus fin afin de pouvoir remplir correctement les tableaux réglementaires. La présence de montant dans des cellules de couleur orange sera bloquant à la validation du CF.

Question : si je comprends bien, il n'y a pas forcément d'intérêt à importer la balance N-1.

Réponse ATIH : Cet import est en effet **facultatif** pour les établissements ayant réalisé leur CF 2019. L'import de la balance N-1 permet de pré-remplir l'ensemble des onglets pour lesquels les données N-1 de balance sont attendues c'est-à-dire les onglets `DONNEES_BRUTES_CRP` et l'ensemble des onglets `DONNEES_BRUTES_CRA` (comptes 6 et 7 uniquement).

Question : si on a 3 budgets, les 3 balances sont donc à mettre les unes en dessous des autres dans un seul onglet avec la bonne lettre budget d'indiqué ?

Réponse ATIH : Oui

Question : doit-on respecter l'ordre chronologique des budgets dans l'import de la balance enrichie.

Réponse ATIH : non, sans importance.

Question : y a-t-il un ordre d'intégration des balances sur la plateforme (en 1er 2020 puis 2019 ?)

Réponse ATIH : Nous conseillons de suivre l'ordre de remplissage décrit sur la plateforme, c'est-à-dire en premier la balance N puis dans un second temps la balance N-1.

Question : au niveau de la balance enrichie, les comptes 588 et 586 sont-ils à supprimer ?

Réponse ATIH : les comptes 588 et 586 ne sont en effet pas autorisés. La liste des comptes autorisés est disponible sur la page documentation « ESPIC/EPS : liste des comptes autorisés ». Les données doivent être réintégrées dans un compte admissible.

Question : dans la balance faut-il mettre que la lettre budgétaire H pour les comptes 453 ou celle des budgets annexes ?

Réponse ATIH : Ces comptes de liaison marchent en miroir l'un de l'autre. La lettre du budget doit être précisée pour le compte 453 (ex H ou E). N'hésitez pas à vous référer au document sur la liste des comptes autorisés dans la rubrique documentation.

Question : la balance hélios du budget annexe P regroupe les budgets P1 et P2 ; est-il possible de reconstituer les soldes uniquement pour intégrer 2 balances ?

Réponse ATIH : cela n'est pas possible car le suivi par CRA distinct (P1 à P9) est demandé dans le cadre des données brutes et le fichier réglementaire. Les lettres clés sont de P1 à P9.

LES COMPTES

De manière générale il est demandé de réaliser les imputations comptables au plus fin de la M21

Question : quelle est la longueur du numéro de compte ?

Réponse ATIH : Il n'y a pas de réponse unique. Vous devez vous référer à la liste des comptes autorisés pour N et N-1 disponibles dans la rubrique documentation.

Question : est-ce qu'il existe une table de correspondance entre les comptes PCG et les comptes M21 ?

Réponse ATIH : Non, il n'existe pas à ce jour de table de correspondance. Nous vous conseillons effectivement de la créer. Des comptes sont en effet à retraiter, et l'ATIH recommande l'affectation suivante :

Compte à retraiter		Affectation recommandée	
Compte ESPIC	Libellé	Compte M21	Libellé
512	Banques	515	Compte au Trésor
514	Chèques postaux	5112	Chèques à encaisser
6235	Primes	6238	Divers
Compte à retraiter		Affectation recommandée	
7811 78111 78112	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	781	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles
64514	Personnel non médical Cotisations à l'ASSEDIC	64518	Personnel non médical Cotisations aux autres organismes sociaux
64524	Personnel médical Cotisations à l'ASSEDIC	64528	Personnel médical Cotisations aux autres organismes sociaux
13912	Subventions Régions	139128	Subventions d'équipement

Question : ne faut-il pas supprimer les comptes de classe 4 pour l'import de la balance ?

Réponse ATIH : les comptes de classe 4 doivent être présents pour l'import de la balance N. Ils ne sont pas nécessaires pour la balance N-1.

Question : Merci de confirmer que pour la balance enrichie N-1, il suffit d'avoir les comptes 6 et 7.

Réponse ATIH : Oui, seuls les comptes de classe 6 et 7 sont nécessaires au bon remplissage du cadre des données brutes pour l'année n-1. Les comptes de bilan n-1 sont eux repris dans la table d'entrée de la balance N.

Question : nos établissements sont souvent sanitaires et médico-sociaux. Nos plans comptables sont donc inspirés de la M21, mais aussi de la M22. Dans la mesure où vous exigez aussi les CRP annexes médico-sociaux, ce respect absolu de la seule M21 est très pénalisant.

Réponse ATIH : en effet, une harmonisation avec le plan comptable des EPS a été réalisée (modulo les spécificités des privés), cela dans la lignée de suivre l'ensemble des CRA dans le Compte financier.

Question : comment doit-on traiter les comptes de charges avec un solde créditeur ?

Réponse ATIH : les comptes de charge concernés sont les comptes 6x9 notamment. Ils ont un solde créditeur au niveau de la balance en valeur absolue.

Question : nous avons des comptes de liaison 18, cela passe en anomalie bloquante ?

Réponse ATIH : les comptes de liaison 18 sont bien spécifiques aux ESPIC, ce n'est donc pas une anomalie.

Question : après la création du fichier de balance enrichie, on l'intègre dans Ancre. Les comptes reconnus par la M21 sont enregistrés par le biais de l'intégration et ceux non reconnus seront à saisir manuellement ? Le plan comptable M21 des comptes de charges 601 / 602 de titre 2 correspond au plan comptable des établissements publics. Mais selon moi, le plan comptable des ESPIC n'a pas évolué depuis l'arrêté de l'arrêté du 22/01/2008 Espic. Pas même la ventilation.

Réponse ATIH : vous devez effectivement vous référer à la liste des comptes autorisés. Des précisions complémentaires sont apportées dans la check-list intégration et saisies des données.

Les données attendues doivent être au format M21 : les comptes ordonnateurs qui comporteraient plus de digits que la M21 ne sont pas admissibles. Il est obligatoire de rassembler les comptes concernés sur un niveau autorisé. Par ailleurs, le système ne prend pas en compte les lignes avec doublons de numéro de compte. Il est impératif de veiller à ce qu'il n'y ait aucun doublon en sommant le cas échéant les colonnes de ces comptes et en affectant le solde au débit/Crédit. Pour les comptes de classe 1, 2 et 5 la lettre budgétaire n'est pas attendue. Seuls les comptes M21 sont admissibles (attention aux comptes d'attente qui pourraient exister).

Question : Nous avons des comptes de classe 4 qui ne s'implémentent pas ?

Réponse ATIH : La plateforme a été construite sur les principes fondamentaux de la M21. Autrement dit, il est attendu que certains comptes soient au passif et d'autres à l'actif. Si vous deviez avoir des comptes qui ne se retrouvent pas dans leurs destinations comptables, une des solutions consisterait à « netter » vos positions avec d'autres comptes qui ont la même position. Des corrections ont été apportées en 2020 pour corriger ces anomalies.

Question : Comment comptabiliser ma créance article 58 ?

Réponse ATIH : Pour ce qui est de la créance article 58, une fiche a été réalisée en 2020 décrivant le schéma de comptabilisation à mettre en œuvre.

https://www.atih.sante.fr/sites/default/files/public/content/4086/fiche_technique_-_traitement_de_la_creance_article_58V2.pdf

LES COLONNES

Question : quelle est la correspondance des codes des colonnes ?

Réponse ATIH : il s'agit de la balance d'entrée, des opérations de l'année, du cumul (balance d'entrée + opérations de l'année) et du solde (débit ou créditeur selon l'écart du cumul débit et du cumul crédit).

Question : quelles sont les colonnes obligatoires à remplir ?

Réponse ATIH : Toutes les colonnes doivent être remplies et respecter ce format

Question : est-il possible de passer en revue les colonnes d'import ?

Réponse ATIH : les colonnes d'import sont définies dans le modèle d'import de la balance. Il y a la balance d'entrée (~balance de sortie N-1), les mouvements de l'année N et la balance de sortie N.

Question : quel est l'intérêt d'avoir des colonnes op budg débit et crédit et cumul débit et crédit, cela ne fait-il pas doublon ?

Réponse ATIH : il s'agit du format classique de suivi des données de la balance (certaines colonnes sont nécessaires pour le bilan notamment). Ainsi, en exploitation comptes 6 et 7, vous n'avez pas de balance d'entrée ni d'opération non budgétaire.

Question : les colonnes cumuls doivent elle être renseignées obligatoirement ?

Réponse ATIH : Oui

Question : Si nous n'avons pas de mouvement, peut-on mettre que le solde ? pouvons-nous ne remplir que les colonnes J/K ?

Réponse ATIH : Non, il faut récupérer l'ensemble des informations définies dans la balance.

Question : pourquoi la lettre du budget n'est pas à renseigner pour les comptes 1 et 2 ?

Réponse ATIH : les comptes de classe 1 et 2 sont consolidés et communs aux budgets CRP et CRA.

Question : quelle est la différence entre OP BUD et CUMUL ?

Réponse ATIH : les OP_BUDG_DEB ou CRED décrivent les opérations (mouvements) de l'année. Le Cumul est la somme de la balance d'entrée et des opérations de l'année au débit et au crédit.

IMPORTER/SAISIR LA BALANCE ENRICHIE : CRA B, E et J

Question : sur les budgets B et E, y a-t-il un lien automatique avec la CNSA ou doit-on comme aujourd'hui faire deux fois le travail ?

Réponse ATIH : A ce jour, il n'existe pas de lien automatique avec la CNSA.

Question : La saisie par sections tarifaires est-elle obligatoire ?

Réponse ATIH : Non, la saisie par section tarifaire est facultative.

Question : la balance Hélios ne nous donne pas les données par sections tarifaires pour les budgets annexes, comment faire ?

Réponse ATIH : La saisie par sections tarifaires pour ces budgets est facultative. Vous pouvez importer votre balance Hélios au global, et saisir les informations au détail dans le cadre des données brutes. Vous avez aussi la possibilité d'intégrer les informations sur la balance enrichie en intégrant les lettres clés relatives à hébergement/dépendance et soins (Cf [Guide - Préparer sa balance enrichie en 4 étapes](#))

Question : nous avons plusieurs budgets E : E0/E1/E2. Je suppose que nous devons regrouper sur E0. Doit-on aussi sommer les comptes de la balance ou peut-on l'importer in extenso ?

Réponse ATIH : Un seul CRA E est accepté, vous devez avoir une seule balance E qui compile/agrège les données de ces budgets E.

Question : comment fonctionne l'import des balances des budgets B et E ? Notamment du fait des sections tarifaires ?

Réponse ATIH : La saisie par section tarifaire pour les budgets B, E et J reste facultative. Si vous voulez saisir les sections tarifaires, il est impératif de cocher dans le menu 1 - paramétrage : **(Cocher la case pour afficher le détail hébergement – dépendance – soins des comptes annexes B E J) présente en face ces budgets**. Si vous souhaitez rester au global, vous importez simplement dans votre balance les budgets avec la lettre B, E, ou J.

Pour les établissements qui souhaitent saisir le détail au niveau des sections, vous avez deux solutions :

- 1- Modifier/corriger vos balances pour faire apparaître dans l'import le détail des sections « x_heb, x_dep, x_so »
- 2- A défaut de reconstituer ces balances au détail, saisir directement le détail des sections tarifaires dans le cadre des données brutes (sans passer par la fonction d'import)

Question : pouvez - vous préciser où l'on peut saisir le compte de résultat du budget E par section ? Pourriez-vous montrer les grilles où apparaissent les sections tarifaires ?

Réponse ATIH : au niveau du CDB Excel, le détail par section tarifaire est à saisir dans les onglets relatifs aux CRA B, E et J. Au niveau de la plateforme de saisie il existe un onglet par section tarifaire. Pour cela, il faut avoir en étape 1 paramétré la saisie H/D/S, pour libérer les onglets.

Question : pour les sections tarifaires, peut-on ne remplir que les soldes et pas les débits et crédits pour simplifier la saisie ?

Réponse ATIH : Non, il faut saisir les colonnes soldes et cumuls sous peine d'avoir des onglets B erronés dans le cadre réglementaire.

Question : nous avons plusieurs budgets E (E1, E2...) que nous sommes obligés de regrouper au niveau des dépenses et recettes. Est-ce que vous prévoyez une évolution comme pour les budgets P ?

Réponse ATIH : A ce jour, seul un seul CRA E est accepté. Nous notons la proposition.

IMPORTER SAISIR : LE CADRE DES DONNEES BRUTES, DONNEES HISTORIQUES

Question : pour quelle raison importer la balance N-1 alors que ces données devraient déjà être disponibles dans le compte financier N-1. Vous ne reprenez pas les données de l'année dernière ?

Réponse ATIH : L'import est facultatif pour les établissements ayant réalisé le CF 2019. Les données (comptes 6 et 7) sont reprises automatiquement par l'ATIH.

Question : le problème des données N-1, c'est que les données sont incrémentées pour les budgets dit "normaux" et en globalité. Pour les budgets relatifs aux médicaux social il n'y a pas en N-1 la ventilation soin hébergement dépendance.

Réponse ATIH : C'est exact, seul le global est repris dans l'historique car il permet d'avoir une reprise uniforme pour l'ensemble des établissements.

Question : quelle est la définition exacte d'une DM ?

Réponse ATIH : vous pouvez vous référer à l'instruction interministérielle n° DGOS/PF1/DSS/1A/DGFIP/CL1B/DB/6BCS/2016/64 du 4 mars 2016 relative à la procédure budgétaire des établissements de santé

Question : Les données EPRD sont-elles reprises ? Où sont-elles ?

Réponse ATIH : les données EPRD sont reprises dans les onglets PRE_COLLECT. Elles doivent être vérifiées et validées par l'établissement.

Question : de quelle manière s'effectue la récupération de l'historique ?

Réponse ATIH : les données issues des campagnes antérieures (CF N-1, EPRD N et DM N) sont récupérées automatiquement. Ces données sont impérativement à vérifier et restent modifiables dans le cadre des données brutes.

IMPORTER SAISIR : LE CADRE DES DONNEES BRUTES, LES ETPR

Questions/remarques :

- Le contrôle 4.1 fait une vérification sur la masse salariale 64235 alors qu'elle n'est pas saisissable (cellule verte) / les cellules rémunérations sont de couleur verte et je ne peux pas saisir.

Réponse ATIH : Ainsi, le nouveau process CF2020 pré-alimente automatiquement tout ce qui peut l'être. Dès lors si la cellule peut être complétée directement par les données de la balance, la case est de couleur verte et non ouverte en saisie pour éviter des risques d'erreur. Dans ce cas, seuls les ETPR sont à compléter par l'établissement. Pour vous aider sur ce contrôle, vous pouvez générer les tableaux réglementaires, et contrôler l'onglet AI3_H pour vérifier la cohérence ETPR/Rémunérations.

N'hésitez pas à consulter le Guide des contrôles fondamentaux et prioritaires.

Question : si la cellule de rémunération est de couleur verte et non saisissable, on ne doit pas mettre d'ETPR ?

Réponse ATIH : Cf réponse précédente : il est demandé de saisir les ETPR dans le cadre des données brutes (onglets DONNEES_BRUTES_ETPR) afin que les onglets AI3_X soient complets (ETPR et rémunérations hors charges) au niveau de la consultation des états réglementaires.

Question : pour le contrôle ETPR : pour les ETP MAD du 621 que doit-on saisir ?

Réponse ATIH : si vous avez saisi un montant dans la colonne Rémunération hors charges vous devez saisir les ETPR correspondants.

Question : il peut y avoir des petites sommes en rémunération 40-50€ avec un ETP à 0,0001ETP. Nous devons mettre 0,01 ETP ?

Réponse ATIH : vous devez déclarer les ETPR correspondants aux rémunérations hors charges.

Question : dans le fichier des données brutes ETPR, est-il obligatoire de saisir les ETPR hommes/femmes et par catégories, éléments qui se trouveront dans le bilan social.

Réponse ATIH : Oui, ces informations sont à saisir dans les onglets.

Question : Pour le problème avec le fond 4.2, est-ce que la somme dans données brutes CRP H doit être inscrite ligne 358 au compte 64211 ou peut être distribuée entre les lignes 356 et 357 pour les comptes 642111 et 642112 ?

Réponse ATIH : il est demandé de saisir les informations au niveau le plus fin de la M21, donc elles doivent être inscrites en 642111 et 642112.

IMPORTER SAISIR : LE CADRE DES DONNEES BRUTES, AFFECTATION DU RESULTAT

IMPORTER SAISIR : LE CADRE DES DONNEES BRUTES

De manière générale il est demandé de réaliser les imputations comptables au plus fin de la M21

Question : comment travailler sur le CDB ? soit on génère le CDB soit on le télécharge en Excel ? Quelle est la différence ? L'import du CDB est forcément du CSV ?

Réponse ATIH : Sur la page documentation, le document « Guide utilisateur Compte Financier 2020 » précise comment travailler sur le cadre des données brutes.

Etape 1 : générer le CDB à partir de la plateforme,

Etape 2 : le télécharger, permet de l'ouvrir sur Excel. Le classeur est donc bien un document Excel. Procéder à la saisie des données.

Etape 3 : Dans excel, générer le fichier d'import en csv à travers le bouton « générer le fichier d'import » visible dans chaque onglet du CDB. Ce fichier sera au format csv.

Etape 4 : importer le fichier csv sur Ancre à l'aide du bouton « Importer ».

Question : j'ai l'habitude de saisir dans les tableaux les données puis les importer ensuite en ligne. C'est toujours possible ?

Réponse ATIH : la saisie s'effectue intégralement et uniquement dans le cadre des données brutes. Les états réglementaires sont uniquement disponibles en consultation, il n'est donc pas possible de saisir des données dans ces états.

Question : si vous mettiez des formules dans Excel, auparavant, lors de l'import, le fichier ne s'intégrait pas. Est-ce toujours le cas ? Peut-on insérer des formules dans le CDB ?

Réponse ATIH : en effet, il n'est pas possible de saisir des formules au niveau de la plateforme web de saisie. Néanmoins, si vous saisissez une formule dans le cadre des données brutes, au lieu de saisir une donnée, l'import ne sera pas bloqué.

Question : nous n'avons pas de sous-totaux ni de totaux sur chaque onglet du Cadre des Données Brutes. Faut-il les renseigner manuellement ?

Réponse ATIH : les totaux et sous-totaux réglementaires sont automatiquement calculés par les programmes. Ils ne sont pas à renseigner.

Question : on ne retrouve plus dans ANCRE la partie charges/ressources SIH : les SI sont-ils maintenant intégrés au CF, et si oui le format et les données à fournir en import ont-ils évolué ?

Réponse ATIH : l'enquête SIH est intégrée au Retraitement comptable.

Question : Y aura-t-il un lien avec le RTC ?

Réponse ATIH : une fiche est téléchargeable sur le site de l'ATIH, dans la page dédiée au RTC. Vous y trouverez une présentation de l'import CF dans le RTC.

https://www.atih.sante.fr/sites/default/files/public/content/3727/nouveautes_du_recueil_rtc_2019.pdf

Question : quelle est la différence entre « Générer le CDB et Télécharger le CDB » ?

Réponse ATIH : vous devez générer le CDB (notamment en cas de modification du paramétrage) avant de télécharger.

Question : à quoi sert l'onglet télécharger le CDB ?

Réponse ATIH : Après avoir généré le CDB, vous pouvez le télécharger afin de réaliser votre saisie sur Excel. A partir du fichier Excel, vous pouvez ensuite générer le fichier d'import pour le réimporter sur la plateforme de saisie en ligne.

Question : l'onglet télécharger le CDB en format Excel est grisé. Je ne peux donc pas le faire.

Réponse ATIH : vous devez tout d'abord générer le CDB. A ce moment-là, « télécharger le CDB » passe en grisé. Dès que la génération du CDB est terminée, vous recevez une notification vous informant que c'est Ok, vous pourrez ainsi télécharger le CDB.

Question : on peut donc remplir le cadre des données brutes sans avoir importé la balance ?

Réponse ATIH : Oui

Question : j'ai essayé de réintégrer le cadre des données brutes dans l'application et cela ne marche pas car il y a des décalages lors de la génération du fichier csv qui provoquent des anomalies bloquantes comme par exemple un nombre de colonne différent du nombre de colonnes attendues.

Réponse ATIH : le format d'import est généré à partir du fichier Excel du cadre des données brutes. Vérifier via un éditeur de texte la présence de caractères « ; » ou « " » en bout de lignes par exemple.

IMPORTER SAISIR : LE CADRE DES DONNEES BRUTES, ODT

Question : y a-t-il possibilité d'importer les états de dettes directement grâce aux fichiers de dette issus de Finance Active ? Nous avons finance active qui génère les tableaux BI9. Est-il possible de les intégrer directement ou nous devons les copier dans le CDB ?

Réponse ATIH : il n'y a pas d'import direct possible. Il est préférable d'utiliser vos fichiers et de copier les informations dans les onglets du cadre des données brutes.

Question : Comment se complète les données de la dette (ODT) ?

Réponse ATIH : au niveau du cadre des données brutes, les onglets concernés par la dette sont les onglets qui vont de DONNEES_BRUTES_SUIVI_AO à DONNEES_BRUTES_FLUXTRESORERIE. Vous pouvez consulter dans l'espace documentation le document intitulé « Documentation générale – Tableaux de destination CDB – tableaux réglementaires.

Question : Pour l'ODT, si nous avons un fichier d'import, est-ce possible de l'intégrer ?

Réponse ATIH : Le cadre des données brutes a été adapté pour renseigner le CF. Vous pouvez très probablement utiliser ce fichier d'import pour copier/coller des données dans les onglets, et renseigner au mieux les nouveaux onglets de la dette (bien faire attention à l'ordre des variables).

Question : est-ce normal que « l'état de la dette 3 » ne soit pas automatiquement complété dans l'onglet « donnees_brutes_info-etat_dette » à l'inverse des états de dette 1&2 ?

Réponse ATIH : Oui car ces informations relatives à l'exercice N sont à saisir.

Question : comment peut-on supprimer les lignes des emprunts clos avant 2020 ?

Réponse ATIH : Ces emprunts n'ont plus à figurer dans le cadre des données brutes. Vous pouvez supprimer toutes les informations relatives à ces contrats en effaçant le contenu des cellules.

IMPORTER SAISIR : LE CADRE DES DONNEES BRUTES, AUTRES QUESTIONS

Question : les diminutions d'immobilisations, lorsqu'elles sont saisies dans les mouvements de la balance, créent un problème au niveau du tableau de financement qui diminue le montant des acquisitions ? Est-ce un bug ?

Réponse ATIH : les données saisies doivent être en valeur absolue. Vous devez aussi compléter l'onglet DONNEES_BRUTES_TABFIN.

Question : peut-on saisir dans toutes les cellules si besoin. Les cellules bleues sont-elles modifiables ?

Réponse ATIH : vous pouvez saisir dans les cellules pour lesquelles une information est attendue pour votre établissement (les cellules en bleu concernent la balance, en jaune les autres informations et en blanc la récupération des données historiques). La saisie est impossible dans les cellules grisées et vertes.

Les cellules bleues correspondent aux données renseignées à partir de la balance. Nous vous conseillons de faire les modifications dans votre balance puis de la réimporter. Ce processus écrasera les données précédemment importées.

Question : peut-on exporter les onglets du fichier Excel individuellement ? Afin de pouvoir dupliquer le fichier et travailler à plusieurs ?

Réponse ATIH : la génération puis le téléchargement du cadre des données brutes est réalisé de manière globale. Il n'est pas possible de sélectionner les onglets.

IMPORTER SAISIR : ETATS A REDACTION LIBRE

Question : quel format pour la saisie libre ?

Réponse ATIH : au niveau du menu « 5. Dépôts des états à rédaction libre », vous devez cliquer sur télécharger le fichier initial. Vous obtenez ainsi le modèle des états à rédaction libre. Il s'agit d'un format Word. Un seul document doit être transmis.

Question : est-il possible d'intégrer un format Excel ? PDF ? Y'a-t-il la possibilité d'insérer une image au format jpg et png ?

Réponse ATIH : Seul un document au format Word ou open-office est accepté. Mettez les images dans le document si besoin

Question : auriez-vous un modèle de fichier WORD pour les Etats à rédaction libre ?

Réponse ATIH : le modèle est disponible au niveau du menu « 5. Dépôts des états à rédaction libre », vous devez cliquer sur télécharger le fichier initial pour obtenir le modèle et le redéposer au même endroit.

Question : nos annexes sont déjà rédigées en format Word sur un document unique. Peut-on les déposer telles quelles sur la plateforme ?

Réponse ATIH : oui, si vous retrouvez les états demandés dans le modèle. Attention à la taille du fichier.

CONTROLLER : PRECISIONS SUR LES CONTROLES

Question : Mon contrôle fondamental 1 est non vérifié. Je ne comprends pas l'écart. Après analyse, il est égal à la somme des résultats de mes budgets annexes. Que faire ?

Réponse ATIH : Il faut corriger votre balance ou les données relatives aux comptes 45x dans votre onglet DONNEES_BRUTES_BILAN_CLASSE_4 :

Cela doit apparaître ainsi

H 451 => SD = 400

A 451 => SC = 400

Attention dans votre import de balance de bien indiqué la lettre du budget annexe.

Il faut additionner les montants des budgets E1, E2... dans une seule ligne, sinon seule la première ligne sera prise en compte.

Question : Mon contrôle fondamental 10 est non vérifié. Pourquoi ?

Réponse ATIH : En première lieu, nous vous conseillons de vérifier que vous avez bien renseigné les variations de stocks dans l'onglet DONNEES_BRUTES_STOCK.

Questions/remarques :

- J'aurai des questions sur les fonds 4.2 / 5.1 et 9 ainsi que pour prio 7.1 / 9 / 13 et 14. Pourriez-vous nous expliquer comment ou quelles cellules sont concernées afin de pouvoir vérifier si les données saisies sont cohérentes et trouver d'où provient l'écart ?
- Pourquoi non en cohérence globale fond 4 contrôle non vérifié, FOND_8 pourquoi l'outil reprend tous les comptes de bilan en inscrivant les montants saisis et des points dans les montants attendus ?

Réponse ATIH : Nous vous invitons à vous référer à la documentation sur les contrôles fondamentaux et prioritaires disponibles sur le site de l'atih : <https://atih.sante.fr/compte-financier-exercice-2020>

Un descriptif des contrôles est réalisé. Pour les cellules concernées, il n'y a probablement pas de réponse unique. Pour la cohérence globale, il faut générer vos tableaux réglementaires et contrôler l'onglet AI3_H pour vous assurer de la correspondance ETPR/Rémunérations. Pour le fond_8, votre balance présente un format non cohérent. Vous pouvez nous l'adresser par mail pour expertise. Néanmoins, il suffit de pointer le compte listé pour vérifier la ligne dans la balance.

Question : est-ce que certains contrôles non valides bloquent la validation du compte financier ?

Réponse ATIH : oui, tous les contrôles fondamentaux sont bloquants à la validation.

Question : est-il possible de générer les contrôles sur le fichier Excel à importer ?

Réponse ATIH : la génération des contrôles se fait uniquement à partir de la plateforme de saisie « bouton - générer les tableaux de contrôle ».

Question : est-il possible de dévalider l'ODT s'il a été validé par erreur ? En effet, à l'affichage la case semble cochée et j'ai cliqué dessus pour décocher mais ça a eu pour effet de valider et de passer la coche en gras.

Réponse ATIH : pour la partie ODT, il n'est pas nécessaire de dévalider. Vous pouvez simplement cliquer de nouveau sur « valider ODT » si vous devez effectuer des modifications.

CONSULTER : GENERATION DES TABLEUX REGLEMENTAIRES ET DE CONTROLE

Question : la génération des contrôles ne se fait pas après la génération des balances enrichies, cela s'explique-t-il par le fait que le cadre des données brutes ne soit pas encore complété entièrement ?

Réponse ATIH : vous pouvez générer les tableaux de contrôle à tout moment. Certains contrôles étant liés à certaines données du cadre des données brutes, ils ne seront pas réalisés si la saisie n'est pas effectuée.

Question : faut-il générer les tableaux de contrôle avant les tableaux réglementaires ?

Réponse ATIH : vous pouvez générer les tableaux de contrôle et les tableaux réglementaires à tout moment. Il n'existe pas d'ordre précis. Nous précisons que la confrontation des 2 documents est nécessaire, voire indispensable pour garantir la sincérité de la saisie. Les tableaux réglementaires permettent d'expliquer ou comprendre certains contrôles. Nous vous conseillons de générer les 2 systématiquement.

Question : maintenant, on ne peut plus se contrôler au fur et à mesure du remplissage des cadres réglementaires. Dans l'ancien système, on pouvait se contrôler en temps réel ce que nous avons perdu maintenant ! on est obligé de sortir, générer les tableaux de contrôles...

Réponse ATIH : dans le cadre du nouveau processus des collectes des données financières, nous avons choisi de séparer les blocs "importer/saisir" "Contrôler" et "Consulter". Néanmoins, vous avez la possibilité de générer les contrôles à tout moment.

CONSULTER LES FICHIERS REGLEMENTAIRES/COMPLEMENTAIRES

Question : apparemment dans les tableaux réglementaires des erreurs apparaissent alors que les données dans le CDB sont correctes (par ex ne prend pas les montants du budget C pour certains comptes)

Réponse ATIH : lorsque des anomalies de ce type sont constatées, n'hésitez pas à nous adresser votre fichier et vos constatations à l'adresse : atih-finance-etab@atih.sante.fr

Question : pourra-t-on exporter les tableaux réglementaires et complémentaires en Excel ou PDF ? Cela évitera de mettre en page chaque onglet.

Réponse ATIH : Les tableaux réglementaires et complémentaires sortent actuellement au format Excel. Le module impression PDF n'a pas encore été développé.

Question : pouvons-nous directement remplir les tableaux réglementaires sans importation de document ? On ne peut plus corriger et réimporter les tableaux réglementaires comme les années précédentes ?

Réponse ATIH : Depuis la campagne ODT-CF 2019, il n'est plus possible de saisir dans les tableaux réglementaires. Le processus a été modifié. Ainsi, les tableaux réglementaires et complémentaires sont uniquement visibles en consultation, construits à partir des éléments du cadre des données brutes.

Question : j'ai une interrogation dans les tableaux réglementaires, dans le CRPP il n'y a pas les comptes de stocks ... pourquoi ?

Réponse ATIH : afin d'apparaître en restitution, les données relatives aux comptes de stocks doivent être saisies dans l'onglet « DONNEES_BRUTES_STOCKS »

Question : où sont indiqués les états du compte de gestion ex B4 pour savoir quels onglets sont du bilan ?

Réponse ATIH : en effet, les numéros des états ne sont pas indiqués dans chaque onglet. Vous pouvez vous référer à l'intitulé des onglets au niveau de la consultation des états réglementaires.